

Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Mardi 13 Décembre 2022 à 14h via TEAMS

Directeur pôle CPM : P. Gros

Chargé d'appui pôle CPM : X. Roux

Membres présents : E. Aubert, F. Aubriet, A. Blanc, L. Becu, M. Boisbrun, S. Bonenberger, S. Bouguet-Bonnet, V. Carre, N. Chaoui, C. Charbaut, M. Desage-El-Murr, C. Despas, G. Francius, P. Friant-Michel, C. Gantzer, M. Hebrant, F. Ingrosso, D. Karevski, S. Lebegue, C. Merlin, M. Müller, A. Pasc, A. Pierret, J.B Regnouf de Vains, D. Schaniel, M. Souhassou, E. Tailleur, A. Vasseur, L. Vernex-Loset, E. Wenger

Membres absents : J.L. Blin, O. Pages (procuration à N. Chaoui)

Nombre de sièges au sein du Conseil : 35

Nombre de membres en exercice : 33

Quorum : 17

Présents le 13.12.2022 à 14h : 31

Absents le 13.12.2022 à 14h : 2

Nombre de procurations à 14h : 1

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **32 expressions de vote (31 membres présents + 1 procuration)**.

Ordre du jour :

1. Infos du Dr de CPM
2. Approbation du projet de CR du Conseil du 11 Octobre 2022
3. Point sur le budget 2023 du pôle (tranche 20% en suspens) et échanges sur la poursuite des activités de l'IJB
4. Présentation par les DUs de l'utilisation envisagée par les laboratoires de l'enveloppe trajectoire 2023 allouée par le pôle CPM
5. Répartition de l'enveloppe gratifications de stages M2/ING 2023
6. Auditions et évaluations du projet doctoral (M. MULLER - LPCT) et des deux projets jeunes chercheurs (G. HERZOG - LCPME et M. HENKEL - LPCT) déposés dans le cadre de l'AAP Région 2023
7. Questions diverses

1. Informations du Dr de CPM

P. GROS informe le Conseil de l'élection du nouveau VP Recherche en la personne de A. HEHN, ancien Dr du pôle scientifique A2F : lien ci-joint sur Factual pour consulter son profil <https://factual.univ-lorraine.fr/node/21904>

P. GROS fait état du choix opéré par l'Etablissement, après avis de la réunion conjointe CPCS et G10, sur les CPJ de 2023 à 2025 : 12 projets sont remontés au MESRI (4 par an) et seul le projet porté par le L2CM au titre de 2023 a été retenu pour le pôle.

Le CPER 2022-2027 soulève toujours autant d'interrogations mais les choses avancent un peu au niveau de la Région et du FEDER. Ainsi, les 2 projets qui nous concernent principalement (MAT-GE et EP) sont en phase d'analyse plus précise (plan de financement à réexaminer) et des avancées concrètes sont attendues pour début 2023.

Suite aux visites de l'HCERES dans le cadre de la contractualisation 2024-2028 auprès de 3 laboratoires du pôle (LCPME, L2CM et LPCT), 2 rapports d'expertise ont déjà été adressés et le troisième est en cours d'élaboration.

Par contre, le CRM2 et le LCP-A2MC rencontrent toujours un problème puisque suite à la démission début septembre du chargé de mission scientifique de l'HCERES, aucune date de visite n'a été fixée.

Pour info, l'INC a prévu une rencontre avec les laboratoires du pôle concernés (L2CM, LCPME et LPCT) le 16 Janvier 2023 après-midi à raison d'1h30 par unité.

La présentation des projets des laboratoires pour 2024-2028 fera l'objet d'une réunion commune UL/CNRS en Mars 2023.

P. GROS détaille ensuite les résultats de la campagne d'emplois 2023 du pôle sachant que le CA de l'UL se prononce aujourd'hui même sur ce point.

2 emplois d'EC seront publiés : 1 MCF 31 (LPCT/FST) et 1 PR 31 (LCP-A2MC/UFR SCIFA)
1 emploi BIATSS TECH BAP B (L2CM)

L'emploi d'IGE BAP E (LPCT/UFR SCIFA) servira de support pour pérenniser l'IGR calcul d'EXPLOR, moyennant la prise en compte dans la fiche de poste de plusieurs activités et missions en faveur du LPCT.

P. GROS indique ensuite avoir découvert en réunion du directoire la demande de publication par le Collégium Santé d'un emploi NAR (Non Affecté Recherche) de MCF 87 (initialement en 86^{ème} section) à la Faculté de Pharmacie et au L2CM. Le profil recherche initial en microbiologie, établi par la composante formation sans aucune concertation ni avec le pôle ni avec le laboratoire d'affectation, a été revu en urgence par l'unité en photobiologie pour tenir compte de ses besoins.

P. GROS et A. PASC expliquent leur malaise face à cette situation qui leur a été imposée dans des délais hyper serrés (retour avant les réunions des différentes instances de l'UL appelées à se prononcer sur la campagne d'emplois 2023 et programmées à partir de fin novembre 2022).

C. GANTZER fustige le mode opératoire de la Faculté de Pharmacie et du Collégium Santé, ainsi que de l'Etablissement qui a cautionné cette opération. Ainsi, il rappelle que la demande d'un emploi en microbiologie au LCPME est une priorité historique du laboratoire (cf les requêtes annuelles de moyens dans DIALOG), validée par le CNRS et l'UL dans le cadre

notamment de la participation au réseau national Obépine. Cet emploi aurait donc dû, comme pour les autres emplois vacants, être examiné en amont par le Conseil de CPM, en fonction des besoins et attentes exprimés par toutes les unités du pôle.

Plusieurs membres du Conseil dénoncent successivement la méthode employée qui retire au pôle scientifique ses prérogatives en matière d'allocation des moyens humains (sur 50% d'un EC) et de définition des profils recherche, qui plus est sur un emploi NAR.

Compte tenu des échanges et des réactions des membres du Conseil, P. GROS propose de rédiger une motion dénonçant cette situation et de soumettre au vote à bulletins secrets une demande de report de publication de cet emploi MCF.

Vote : 28 POUR – 3 ABSTENTIONS et 1 REFUS DE VOTE

P. GROS évoque ensuite le nouveau site web du pôle CPM qui est en cours d'élaboration, sans doute avec l'appui technique de la DN de l'UL (réunion programmée le 16 décembre 2022).

2. Approbation du projet de CR du Conseil du 11 Octobre 2022

Vote : 32 POUR

6. Auditions et évaluations du projet doctoral (M. MULLER - LPCT) et des deux projets jeunes chercheurs (G. HERZOG - LCPME et M. HENKEL - LPCT) déposés dans le cadre de l'AAP Région 2023

☞ présence en tant qu'invité de J.M RAULOT en sa qualité de Dr de l'ED C2MP

Auditions des porteurs des 2 projets JC (G. HERZOG et D. KAREVSKI pour M. HENKEL) et du projet Doctoral (M. MULLER) déposés dans le cadre de cet AAP Région 2023.

☞ départs à 16h de E. TAILLEUR (procuration à S. BONNET) et de F. INGROSSO (procuration à S. LEBEGUE) soit 32 expressions de vote - 29 membres présents + 3 procurations.

☞ sortie temporaire de D. KAREVSKI et M. MULLER concernés par un projet soit 30 expressions de vote - 27 membres présents + 3 procurations.

Suite aux présentations et aux échanges entre les membres du Conseil, P. GROS signale un changement par rapport aux années antérieures, l'UL ayant donné une cible aux pôles scientifiques uniquement sur les projets doctoraux, celle-ci étant fixée à 1 pour CPM.

Dès lors et comme 1 seul projet d'excellente qualité a été déposé, il propose de le retenir par le pôle avec une note A+ et un avis très favorable.

☞ départs à 16h30 de E. WENGER (procuration à D. SCHANIEL) soit 30 expressions de vote – 26 membres présents + 4 procurations.

Pour ce qui concerne les 2 projets JC déposés avec des MO différents (CNRS et UL), sachant qu'aucune cible n'a été définie par l'UL mais que l'Etablissement ne pourra transmettre à la

Région que 25 dossiers confondus (JC et D) et le CNRS 20 sur toute la Région, il demande aux membres du Conseil de se prononcer sur la volonté de faire un classement ou non :

**Vote pour faire un classement entre les 2 projets JC notés A+
18 POUR et 12 CONTRE**

**Vote à bulletins secrets pour classer les 2 projets JC notés A+
LCPME 20, LPCT 6, ABSTENTION 3, REFUS DE VOTE 1**

Vote final : 30 POUR

1 projet doctoral noté A + (M. MULLER – LPCT)

2 projets jeunes chercheurs notés A+ et classés 1^{er} pour le dossier de G. HERZOG (MO CNRS – LCPME) et 2^{ème} pour le dossier de M. HENKEL (MO UL – LPCT)

4. Présentation par les DUs de l'utilisation envisagée par les laboratoires de l'enveloppe trajectoire 2023 allouée par le pôle CPM

☞ retours de D. KAREVSKI et M. MULLER et départs à 17h de V. CARRE (procuration à F. AUBRIET) et de M. DESAGE-EL MURR (procuration à P. GROS) soit 32 expressions de vote - 26 membres présents + 6 procurations.

Chaque DU ou son représentant présente succinctement l'utilisation envisagée en 2023 de cette enveloppe trajectoire de 5.000 € par unité, sachant que celle-ci doit permettre de répondre aux recommandations de l'HCERES et devra être justifiée par le Dr de pôle devant le CS de l'UL.

Vote : 32 POUR

5. Répartition de l'enveloppe gratifications de stages M2/ING 2023

A l'appui du document de répartition de cette enveloppe globale de 20.000 € visant à compenser les gratifications de stages versées l'année universitaire n-1 soit du 1^{er} Septembre 2021 au 30 Août 2022, P. GROS détaille les montants alloués aux 5 unités de recherche :

CRM2 : 0 €

LPCT : 3.500 €

LCPME : 7.900 €

LCP-A2MC : 2.700 €

L2CM : 5.900 €

Vote : 32 POUR

3. Point sur le budget 2023 du pôle (tranche 2 de 20% en suspens) et échanges sur la poursuite des activités de l'IJB

Compte tenu de l'heure avancée, P. GROS propose de reporter ce point au prochain Conseil et invite les unités à réfléchir aux options qui leur sembleraient pertinentes.

Il précise toutefois que tout dépendra de la levée ou non, partielle ou totale, en 2023 de la réserve de précaution budgétaire de l'Etablissement [tranche 2 de 20% des enveloppes socle (88.356 €) et projets (22.025 €)].

8. Questions diverses

Le prochain Conseil se tiendra début Janvier 2023 pour l'expertise des dossiers MIESS et MIMOY de l'AAP Région et UL 2023 ainsi que des manifestations scientifiques internes au pôle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 17h50.